

Bessens

PLACE DE LA FRATERNITE  
82170 BESSENS  
☎ : 05.63.02.57.73  
✉ : [mairie@bessens.fr](mailto:mairie@bessens.fr)  
🌐 : [www.bessens.fr](http://www.bessens.fr)

## ARRETE MUNICIPAL N°2023-13

**Le MAIRE DE BESSENS,**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 et L 2212-5 ;

**Vu** le code de la construction et de l'habitation, notamment les articles L 111-8-3, R 111-19-11 et R 123-46 ;

**Vu** l'arrêté du Maire en date du 11 juin 2020 interdisant l'ouverture de l'église Notre Dame de Bessens au public pour des raisons de sécurité

**Considérant** les travaux de mise en sécurité de l'église qui ont été réalisés,

**Considérant** les avis donnés par le contrôleur technique SOCOTEC dans le cadre des missions suivantes :

- Mission LE relative à la solidité des existants ;
- Mission L relative à la solidité des ouvrages et éléments d'équipements indissociables ;
- Mission SEI relative à la sécurité des personnes dans les ERP et IGH

### ARRETE

**Article 1 :** L'église Notre Dame de Bessens, établissement recevant du public de type V et de 5<sup>ème</sup> catégorie, sis place de la Fraternité, est autorisé à ouvrir au public à compter du 17 avril 2023 à 08h00.

**Article 2 :** L'arrêté n° 20200610-15 en date du 11/06/2020 portant sur la fermeture de l'église Notre Dame de Bessens est abrogé à compter du 17 avril 2023 à 08h00.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Curé de la paroisse de Verdun-sur-Garonne. Une ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Grisolles.

Fait à BESSENS, le 7 avril 2023

Le Maire,  
Adrien RAPHÉ

